

Contrat d'embauche

Par cindy, le 05/07/2009 à 10:44

Combien de contrat un employeur a-t-il le droit de faire avant d'etre embauché?

Par jeetendra, le 05/07/2009 à 12:46

bonjour, il y a de forte probabilité pour que votre condamnation pour vol en 2004 ne figure plus dans le bulletin ou volet numéro 2 de votre casier judiciaire nationale en application de la réhabilitation de plein droit ou légale :

[fluo]La réhabilitation de plein droit (articles 133-13 à 133-17 du Code Pénal) est acquise à l'expiration d'un délai de :[/fluo]

-3 ans pour les condamnations à l'amende ou à des jours-amende,

[fluo]-5 ans pour les condamnations à une peine unique d'emprisonnement ne dépassant pas un an ou à une peine alternative[/fluo][s][/s],

-10 ans pour les condamnations à une peine unique d'emprisonnement ne dépassant pas 10 ans ou à des peines multiples d'emprisonnement dont le total ne dépasse pas 5 ans.

[fluo]Ces délais courent à compter de l'exécution de la peine ou du paiement de l'amende ou des jours-amende et, à défaut, de la prescription accomplie.

Toute nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle dans les délais cidessus retarde ou interdit la réhabilitation de plein droit[/fluo][s][/s]

Donc pas d'inquiétude en principe pour votre futur emploi, courage à vous, bon dimanche
Par cindy , le 29/10/2009 à 13:38

faire confiance au destin